

## La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : MILLET Pierre-Jean

Téléphone: 02 41 23 47 15 Mail: pj.millet@inao.gouv.fr

V/Réf: URBA/2023-304

Affaire suivie par : Julien AUDUREAU

N/Réf: AvisPLU\_Querré49\_230523

Objet: élaboration du PLU

Commune des Hauts-d'Anjou

Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou

Place Charles de Gaulle

49220 LE LION D'ANGERS

Angers, le 23 mai 2023

## Monsieur,

Par courrier reçu le 24 avril 2023, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis un exemplaire du projet du PLU de Querré (commune déléguée des Hauts-d'Anjou) dans sa version arrêtée par le conseil communautaire de la CCVHA en date du 30 mars 2023.

La commune des Hauts-d'Anjou est située dans l'aire géographique de l'AOC/AOP "Maine-Anjou". Elle appartient également aux aires de production des IGP "Bœuf du Maine", "Volailles d'Ancenis", "Volailles de Loué", "Volailles du Maine", "Cidre de Bretagne ou Cidre breton", "Œufs de Loué", "Oie d'Anjou", "Val de Loire".

Après étude du dossier, l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celuici n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO et par délégation, La Déléguée Territoriale,

Fabienne POUPARD